

**Promesse de  
financement  
collectif en  
faveur du bassin  
du Congo  
Rapport 2022**

**Décembre  
2022**



©Sebastian Manthey

# Sommaire

<b>Déclaration liminaire de Christophe Guilhou, co-facilitateur de la République française auprès du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)</b> .....	1
<b>Introduction</b> .....	2
<b>Méthodologie</b> .....	2
<b>Évolution des dépenses engagées au titre de la promesse</b> .....	3
<b>Études de cas</b> .....	4
Étude de cas n°1 : promotion de l'équité entre les sexes et de la conservation des forêts, par l'amélioration des chaînes de valeur des produits forestiers non-ligneux dans le cadre du Projet Baka, au Cameroun. ....	4
Étude de cas n°2 : soutien au Tri-National de la Sangha Environmental Foundation (FTNS)	6
Étude de cas n°3 : soutenir la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts et les moyens de subsistance intégrés dans les aires protégées de la République Démocratique du Congo (RDC). ....	7
Étude de cas n°4 : renforcement du commerce du bois au Cameroun et en République du Congo .....	9
Étude de cas n°5 : investir dans la gestion de la transhumance à l'Est de la République centrafricaine (RCA).....	10
Étude de cas n°6 : favoriser l'évolution des principales Zones clés pour la biodiversité dans le Bassin du Congo .....	12
Étude de cas n°7 : programme REDD+ intégré dans la province du Kwilu (PIREDD Kwilu)	13
Étude de cas n°8 : ancrage de la gestion et de la conservation durables des forêts au cœur de la planification de l'utilisation des terres en République du Congo. ....	14
Étude de cas n°9 : soutien de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) à la foresterie communautaire de l'ensemble de la région du Bassin du Congo.....	16
Étude de cas n°10 : projet de reboisement ECOMakala – maximiser le bien-être grâce à la résilience des écosystèmes au Nord-Kivu, République Démocratique du Congo.....	17

## Déclaration liminaire de Christophe Guilhou, co-facilitateur de la République française auprès du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)



Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette deuxième édition de l'état d'avancement des engagements financiers réalisés en 2022 en faveur des forêts du Bassin du Congo. Ce travail est le résultat d'un effort collectif des douze bailleurs de fonds engagés dans la promesse de financement collectif pour le Bassin du Congo. Je tiens à remercier à ce titre la bonne coopération et le travail de redevabilité auquel se sont soumis les différents bailleurs.

La décision de la France et le Gabon de prendre conjointement la facilitation du partenariat en 2023 s'inscrit pleinement dans cette dynamique collective. Plateforme centrale du dialogue sur ses forêts et les populations qui en dépendent, réunissant l'ensemble des parties prenantes, le Partenariat a démontré ces dernières années qu'il constituait une enceinte incontournable pour porter les enjeux de durabilité et de gestion des écosystèmes forestiers auprès des acteurs de la région et à l'international.

Cette co-facilitation, que nous souhaitons aussi innovante dans sa forme que dans son contenu, est le symbole du renouveau partenarial que nous souhaitons incarner. En effet, si ce rapport 2022 démontre toute l'importance de continuer à sensibiliser l'attention internationale sur les forêts d'Afrique centrale, il est clair que le grand défi pour le long terme restera de mobiliser l'ensemble des parties prenantes : le secteur privé, les Etats, les collectivités territoriales, les réseaux scientifiques, les populations autochtones, les collectivités territoriales et les experts.

Ce n'est que de manière collective que nous atteindrons nos objectifs pris à la COP 26 pour stopper la déforestation, et que nous développerons des approches financières innovantes. C'est également le sens des Partenariats pays pour les forêts, la nature et le climat, dont les premiers seront signés à la COP 28.

La préservation des forêts tropicales, aussi vitales dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité que pour les populations qui en dépendent et les services économiques et sociaux fondamentaux qu'elles fournissent, doit continuer d'être au cœur de nos engagements. C'est tout le sens de ce rapport.

Bonne lecture,

**Christophe Guilhou**

## Introduction

Ce deuxième Rapport d'étape annuel sur la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo fait suite à la première édition publiée pendant la COP27. Il fait le point sur les dépenses des donateurs de janvier à décembre 2022. Il fait suite au premier rapport publié à l'occasion de la COP27 de Sharm el-Sheikh, au cours de laquelle les donateurs de la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo<sup>1</sup> ont déclaré des donations collectives à hauteur d'un tiers des [1,5 milliard USD promis à la COP26 de Glasgow](#).

## Méthodologie

L'édition 2022 du Rapport sur la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo emprunte la méthodologie du [rapport de l'année précédente](#). Soucieux de faciliter la compréhension des contributions à la Promesse, les donateurs participants ont communiqué individuellement leurs dépenses de l'année civile 2022 au Royaume-Uni, coprésident du Collège des donateurs du PFBC. Sous réserve de disponibilité, les pays ont fourni leurs données sur les programmes, le montant total du financement (dans la devise d'origine), la géographie, le domaine thématique, le type et la forme de financement (subvention, emprunt, fonds propres, autres), indiquant également la part de fonds privés utilisée, le cas échéant. Les dépenses ont été présentées en USD, sur la base du taux de change publié en 2022 par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), toutes devises d'origine confondues. La méthodologie de contribution aux dépenses utilisée s'aligne sur les définitions de reporting financier de l'OCDE et de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

Deux autres promesses en faveur des forêts faites à la COP26 s'ajoutent à la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo. L'engagement mondial de financement en faveur des forêts [Global Forest Finance Pledge \(GFFP\)](#) annonçait l'intention des donateurs d'octroyer collectivement aux programmes en rapport avec la forêt une enveloppe de 12 milliards USD de financement climatique, entre 2021 et 2025. Parallèlement, 22 fondateurs dont des gouvernements et organisations privées philanthropiques ont annoncé qu'ils s'engageaient à verser 1,7 milliard USD pour faire évoluer positivement les droits de tenure forestière des [peuples autochtones et communautés locales \(IPLC\)](#) des territoires de forêts tropicales, reconnaissant ainsi le rôle important des IPLC dans la protection des forêts et de la nature.

Ces promesses, distinctes certes, sont néanmoins liées par la même volonté de conserver les forêts et de reconnaître l'importance des IPLC en tant que gardiens des forêts. Si le donateur a participé au financement de l'engagement mondial de financement en faveur des forêts et d'un IPLC ou de la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo, son financement est comptabilisé au titre des deux engagements. Un chevauchement similaire se produit entre l'engagement IPLC et la promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo, lorsqu'un donateur a versé des fonds destinés à ces deux engagements.

---

<sup>1</sup>Belgique, Fonds pour la Terre de Jeff Bezos, Union européenne (UE), France, Allemagne, Japon, Pays-Bas, Norvège, République de Corée, Suède, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique.

## Évolution des dépenses engagées au titre de la promesse

Courant 2022, deuxième année de la Promesse, les 12 donateurs ont collectivement versé 554 652 025 USD à la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo, dont 550 312 852 USD ont été déboursés dans la région. Compte tenu des contributions des donateurs en 2021, ces chiffres montrent que la Promesse a bénéficié de la somme de 1 062 652 025 USD dont 861 312 852 USD ont été déboursés dans la région depuis la déclaration de la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo à la COP26.

<b>Contributions à la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo en 2022 (USD)</b>	
Total fourni en 2022	554 652 025 USD
Total déboursé en 2022	550 312 852 USD
<b>Contributions totales par rapport à la Promesse de financement collectif en faveur du bassin du Congo (2021-2022) (USD)</b>	
Dépense totale ( <i>pourcentage de la promesse globale de 1,5 milliard USD</i> )	1 062 652 025 USD (70 %)
Total déboursé ( <i>pourcentage de la promesse globale de 1,5 milliard USD</i> )	861 312 852 USD (57%)

Un grand nombre de donateurs sont passés par l'Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale (CAFI), déboursant collectivement 151 106 413 USD courant 2022. CAFI compte parmi les principaux partenaires des donateurs pour l'exécution des projets dans la région (voir l'*Étude de cas n°9 : soutien de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) à la foresterie communautaire de l'ensemble de la région du Bassin du Congo*).



## Études de cas

Les donateurs ont décidé de fournir d'autres exemples explicatifs des avantages directs consécutifs aux dépenses engagées au profit du Bassin du Congo. Le rapport de cette année inclut par conséquent dix études de cas illustrant les programmes et projets bénéficiant du soutien des donateurs de la Promesse.

Étude de cas n°1 : promotion de l'équité entre les sexes et de la conservation des forêts, par l'amélioration des chaînes de valeur des produits forestiers non-ligneux dans le cadre du Projet Baka, au Cameroun.

Le paysage de Djoum et Mintom, au sud du Cameroun, couvre 600 000 hectares d'une forêt tropicale principalement dense. Il sert d'important couloir aux espèces sauvages au sein de la zone protégée tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM), laquelle s'étend également sur la République du Congo et le Gabon. Les produits forestiers non-ligneux (PFNL) comme les semences, les épices et les fruits par exemple, sont une source essentielle de revenus pour les communautés habitant les forêts de la région et leur voisinage. C'est le cas des Baka, peuple autochtone également connu sous la dénomination Pygmée. La mangue sauvage (ndo'o), le moabi et le njansang font partie des PFNL les plus récoltés. Principales responsables de l'exécution de la plupart des activités de la chaîne de valeur des PFNL, les femmes s'acquittent du ramassage et de la vente d'environ 60 % des PFNL. Toutefois les ramasseuses de PFNL doivent surmonter toutes sortes de difficultés pour assurer le transport, le stockage, la transformation et la vente efficaces de ces produits au juste prix.



© APIFED et Ecotrading

Le programme du Royaume-Uni Partenariat pour les forêts (P4F) a soutenu deux partenaires du projet pour consolider les aspects offre et demande du marché des PFNL. Son but est d'améliorer la chaîne de valeur et en retour, la position financière et sociale des femmes et des PFNL indigènes. Côté offre l'APIFED, ONG œuvrant pour promouvoir les droits des femmes et des peuples autochtones, proposait de

former et d'organiser les communautés, les peuples autochtones et surtout les femmes, autour du ramassage et de la transformation par des coopératives de matières premières à haute valeur économique issues de PFNL. Côté demande Ecotrading, entreprise spécialisée dans l'approvisionnement et le commerce de PFNL durables, se chargerait de développer, d'améliorer et de faciliter l'accès au marché des matières premières brutes et transformées issues de PFNL.

Les activités se sont déroulées dans plusieurs communautés de Djoum et Mintom. APIFED a formé 285 personnes (61 % femmes, 22 % Baka) au ramassage, à la conservation et à la transformation efficaces et durables de PFNL, tout en soutenant le développement et la professionnalisation de deux coopératives de PFNL communautaires servant de centres de collecte des PFNL. Non seulement ces coopératives fournissent des installations de stockage et de transformation, mais elles jouent également le rôle d'intermédiaire entre les ramasseurs et les acheteurs.

À la fin de la saison des PFNL 2022, le projet était parvenu à récupérer et commercialiser 8,6 tonnes de PFNL. Le but du projet était d'harmoniser les prix et de garantir des unités de mesure fiables. Ecotrading a acheté les matières premières à un prix moyen de 1 200 francs CFA le kilo pendant toute la campagne, soit une augmentation considérable par rapport au prix moyen de 1 000 francs CFA le kilo offert par les acheteurs intermédiaires non officiels. Conséquence positive de cette initiative, début 2023 plus de 40 % des ramasseurs de la chaîne de valeur d'Ecotrading sont passés au-dessus du seuil de pauvreté grâce à leurs revenus issus des PFNL.



© APIFED et Ecotrading

Les coûts de ramassage associés aux PFNL n'en ont pas moins continué à poser des difficultés de ramassage aux ramasseurs de produits forestiers non ligneux de Baka. Pour les surmonter, la création et la structuration de coopératives ont cherché à améliorer la dynamique sociale entre Baka et les autres ramasseurs de PFNL par la pratique des meilleurs prix. Cette décision a engendré un enthousiasme considérable de la part des Baka, surtout chez les femmes, qui préparent actuellement la prochaine campagne. L'infrastructure en place et l'installation prochaine des machines de transformation contribueront significativement à dynamiser le développement de la chaîne de valeur des PFNL en ajoutant de la valeur à certains produits, dont le moabi et le djansang. La participation des femmes aux activités de la chaîne de valeur des PFNL a déjà permis aux membres de la communauté Baka de constater la valeur de la formation forestière et de mettre en place une pépinière dotée de 5 000 plants (mangue, moabi, djansang et ébène).

*Financement : 169 928 GBP (209 529 USD)*

## Étude de cas n°2 : soutien au Tri-National de la Sangha Environmental Foundation (FTNS)

Dans le cadre du programme « *Sustainable Forest Management in the Congo Basin* » (Gestion forestière durable dans le Bassin du Congo), des subventions de coopération financière allemande « finanzielle Zusammenarbeit » « (FZ) » mises en œuvre par KfW Development Bank en 2022 ont contribué à la protection et à l'utilisation plus durable des ressources forestières dans le Bassin du Congo.

Le programme a soutenu l'aire protégée « Tri-National de la Sangha » (TNS). Cette aire transfrontalière couvre les parcs du Cameroun, de République Centrafricaine (RCA) et de République du Congo. Le TNS a été établi en 2000. Il est coordonné par la « Foundation TNS » (FTNS), sachant toutefois que les trois parcs nationaux continuent d'assurer leur propre gestion. Le programme s'est concentré sur l'Aire protégée de Dzangha Sangha (APDS) en RCA, le Parc national de Nouabalé-Ndoki (PNNN) en République du Congo et le Parc national de Lobéké (PNL) en République du Cameroun.

Les deniers du projet servent au soutien et au financement de mesures d'investissement urgentes dans les limites et dans le voisinage des trois parcs nationaux. Ils ont notamment servi au financement d'infrastructures scolaires et de santé pour améliorer les conditions de vie de communautés locales et indigènes (soit approximativement 33 500 personnes). Le projet cherche aussi à réduire l'utilisation illégale des parcs. Le projet s'efforce notamment d'y parvenir en développant la capacité du parc à fournir des avantages économiques de substitution, par l'amélioration de l'infrastructure touristique des parcs, par exemple. Le projet a permis de réhabiliter des tours d'observation pour les touristes, pistes d'aérodrome, hangars pour avion et la construction d'installations telles que des écolodges et plateformes de réservation d'hébergement touristique. Le nombre de touristes annuels a déjà plus que doublé depuis 2016.

Non seulement il soutient les communautés locales, mais le projet contribue également à la gestion des parcs nationaux et des services de conseils techniques au niveau de la FTNS. À titre d'exemple, il a contribué à la création d'une brigade transfrontalière de lutte contre le braconnage et par conséquent, à la protection des espèces sauvages du parc dont les éléphants et les grands singes.

*Financement : 17 millions d'euros de subventions directes et 55,6 millions d'euros par un fonds de dotation depuis 2010.*



Étude de cas n°3 : soutenir la conservation de la biodiversité, la gestion durable des forêts et les moyens de subsistance intégrés dans les aires protégées de la République Démocratique du Congo (RDC).

En collaboration avec l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN) et le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD), l'Allemagne soutient la gestion durable à long terme des paysages et moyens de subsistance de six aires protégées de la RDC. Il s'agit en l'occurrence des six aires protégées des parcs nationaux de Kahuzi-Biega (PNKB), de la Lomami (PNL), de la Salonga (PNS) et de Kundelungu (PNKL), de la Réserve de faune à okapis (RFO) et de la Réserve naturelle du Triangle de la Ngiri (RNTN). Son objectif global est de contribuer à la protection de la biodiversité et à l'utilisation durable des forêts tropicales, tout en améliorant la situation économique et les conditions de vie de la population locale et en mettant particulièrement l'accent sur les droits de l'homme.

Le projet a facilité la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la gestion et la surveillance des aires protégées. Il l'a fait en développant ou en actualisant les plans et stratégies de gestion, commerciaux et opérationnels puis en soutenant leur mise en œuvre. En même temps, le projet a étudié la participation à ces plans de la population, des équipements et de l'infrastructure locaux. Le projet soutient également le renforcement des capacités de la Direction générale de l'ICCN, afin de les consolider dans des domaines comme la lutte contre le braconnage, la biosurveillance, la promotion des populations locales ou encore, la conformité dans les domaines de l'environnement, du social, de l'hygiène et de la sécurité.

Non seulement ce projet soutient la gestion des aires protégées, mais il se concentre également sur les conditions dans lesquelles vivent les gens dans les aires protégées ou dans leur périphérie. Il se penche notamment sur : la construction de routes (avec environ 60 km tracés autour du Parc national de la Lomami (PNL) et de la Réserve de faune à okapis (RFO) jusqu'à mi-2023) ; la construction ou la réhabilitation de l'infrastructure de petite envergure, plus de 8 000 personnes devant pouvoir accéder à de l'eau potable propre entre 2020 et mi-2023 ; la promotion de la productivité agricole avec distribution d'intrants agricoles à plus de 8 000 familles vulnérables et 20 000 semences améliorées entre 2020 et mi-2023 et la mise à disposition des frais de scolarité et fournitures scolaires à plus de 3 000 élèves et étudiants entre 2020 et mi-2023.

La protection des droits de l'homme fait l'objet d'une attention toute particulière dans toutes les aires protégées soutenues. L'approche inclut un cadre de consultation spécifique, notamment le « Dialogue de haut niveau sur le processus de la protection durable du parc national de kahuzi-biega à Bukavu » et des activités de soutien sur le Parc national de Kahuzi-Biega (PNKB). Le « Dialogue de haut niveau sur le processus de la protection durable du parc national de kahuzi-biega à Bukavu » se déroule avec la participation de parties prenantes comme l'ICCN, les ministères du gouvernement de RDC, les ONG locales, les chefs traditionnels et leaders locaux, dans le but d'assurer une cohabitation pacifique dans l'aire protégée de PNKB, entre les communautés autochtones locales et les institutions chargées de la protection du parc. Il a soutenu des activités prioritaires liées, par exemple, à la sécurité foncière, à la construction d'une infrastructure sociale dans les aires riveraines, aux activités génératrices de revenus au profit des résidents et à la scolarisation des enfants

pygmées. Un département des droits de l'homme a été spécialement établi dans le but d'amorcer une approche descendante/ascendante entre le siège social de l'ICCN et les aires protégées, pour faciliter l'approche basée sur les droits de l'homme de l'ICCN et de ses diverses parties prenantes.

*Financement : 100 millions d'euros couvrant plusieurs projets complémentaires depuis 2019 (conservation de la biodiversité et gestion durable des forêts, Phase IV à VIII ; 75 millions d'euros et gestion intégrée de la protection, Phase I et II, 25 millions d'euros). Fourni par KfW Development Bank.*

## Étude de cas n°4 : renforcement du commerce du bois au Cameroun et en République du Congo

La Norvège a soutenu des efforts visant à améliorer la légalité de la vente du bois du Cameroun et de République du Congo à la Chine et au Vietnam, au fil d'une série d'initiatives de collaboration entre les services répressifs. Le projet inclut des efforts d'actualisation des cadres de légalité nationaux, la facilitation de visites d'échange des agents de douanes, la cocréation de Codes de conduite à suivre par les associations de l'industrie et l'engagement des institutions financières vis-à-vis du commerce légal du bois. Ce projet est mis en œuvre par TRAFFIC. Cette organisation non gouvernementale veille à ce que le commerce des espèces sauvages, bois inclus, s'effectue de manière légale et durable.

Pour que son impact soit plus durable, TRAFFIC a soutenu le renforcement des capacités des communautés locales par la participation au débat sur la gestion des forêts et l'approvisionnement en bois légal, provenant de sources légales des forêts communautaires. Pour y parvenir, TRAFFIC a collaboré de près avec le réseau transnational de dirigeants ReCTrad (Réseau des Chefs traditionnels d'Afrique pour la conservation de l'environnement, la gestion durable des écosystèmes et des forêts) et leurs communautés.

Pour renforcer et durabiliser les extrants du projet, TRAFFIC collabore avec des institutions de formation environnementale et forestière de l'Afrique centrale. RIFFEAC (Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l'Afrique Centrale) compte parmi les principaux partenaires avec lesquels TRAFFIC veille à l'intégration au programme de ces institutions des modules de renforcement des capacités des différentes parties prenantes ciblées sur la légalité et la traçabilité des ressources forestières, pour mieux équiper les futurs gestionnaires forestiers des pays de l'Afrique centrale. TRAFFIC et RIFFEAC travaillent actuellement avec trois grandes écoles et universités sur ce projet en cours d'exécution : l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF), l'Université de Dschang au Cameroun et l'Université Marien Ngouabi (UMNG) en République du Congo.

La Norvège s'est efforcée, avec les autorités pertinentes, d'incorporer les résultats du projet en recourant à des protocoles d'accord passés avec le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et les douanes du Cameroun, ainsi qu'avec le ministère de l'Économie forestière de la République du Congo. Les négociations entreprises au Cameroun courant 2022 ont abouti, en juillet 2023, à la signature officielle par le MINFOF et TRAFFIC d'un protocole d'accord. Un autre protocole d'accord avec la République du Congo est toujours en cours de formulation.

*Financement : TRAFFIC a reçu 20 millions de NOK pour financer des activités au Cameroun et en RDC entre 2021 et 2025, sachant qu'environ 445 000 USD ont déjà été consacrés au projet.*

## Étude de cas n°5 : investir dans la gestion de la transhumance à l'Est de la République centrafricaine (RCA)

L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) investit dans le renforcement de la gestion de la transhumance à l'Est de la RCA. La transhumance incontrôlée s'intensifie depuis quelques années, consécutivement à une augmentation du nombre de têtes de bétail à cet endroit à laquelle s'ajoutent les impacts des changements climatiques forçant les gardiens de troupeau à pousser plus au sud. Ce phénomène a provoqué la dégradation des prairies, l'intensification du conflit avec les éleveurs locaux et menace les espèces sauvages. L'insécurité a exacerbé les conflits, dans un contexte où le gouvernement n'exerce que peu ou pas de contrôle sur l'ensemble de la région.

African Parks gère l'Aire de conservation de Chinko (ACC) et le paysage fonctionnel voisin, en vertu d'un accord avec le gouvernement de la RCA couvrant la quasi-totalité du bassin versant de la rivière Chinko sur plus de 60 000 kilomètres carrés (km<sup>2</sup>). Courant 2022, des topographies aériennes effectuées sur ce paysage ont documenté 42 000 têtes de bétail et 540 camps de gardiens de troupeau. En dialoguant avec les gardiens transhumant dans la région et avec le soutien d'USAID,



*Collecte de données avec un gardien de troupeau Soudanais, par une équipe Tango à Nzacko Bac en mai 2022. ©Marcus Westberg*

de l'UE et d'autres donateurs, l'ONG African Parks a pu les encourager à éviter l'aire principale de la réserve, de telle sorte qu'une superficie de 26 000 km<sup>2</sup> est désormais protégée. Dans le cadre d'un processus plus général de planification de l'utilisation des terres, African Parks, en association avec les communautés et autorités locales de l'ensemble de l'Est de la République centrafricaine, met en place des couloirs de transhumance et des zones de pâturage durable facilitant la séparation de l'agriculture et de la transhumance. Cette utilisation planifiée des terres contribue à l'effort de limitation des conflits, tout en encourageant les contacts propices aux échanges positifs intracommunautaires, notamment par rapport au commerce des produits carnés et agricoles.

African Parks a également pu échanger avec les autorités de Khartoum et des chefs locaux du Darfour du Sud, créant ainsi le climat favorable à la sensibilisation des gardiens de troupeau qui s'approchent chaque année de l'Aire de conservation de Chinko. Non seulement un tel engagement profite aux espèces sauvages et aux habitats de la réserve, mais il peut également réduire les conflits entre les gardiens de troupeau et les fermiers. En outre, il peut aider à augmenter l'impact des efforts dans ce domaine en générant un volume considérable de crédits carbone résultant de



l'amélioration de l'aménagement des parcours et de la réduction du déboisement. Plus de 3 000 000 de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> d'absorptions nettes ont été constatées selon la norme de certification de réduction d'émissions de dioxyde de carbone Verified Carbon Standard (VCS) et le standard Climat, Communauté et Biodiversité depuis 2016. Elles engendreront des avantages pour l'aire de conservation et les communautés locales.

*Financement : non disponible en date de publication.*

## Étude de cas n°6 : favoriser l'évolution des principales Zones clés pour la biodiversité dans le Bassin du Congo

Le partenariat des zones clés pour la biodiversité (ou KBA pour Key Biodiversity Areas) a été lancé par plusieurs organismes de conservation de référence mondiale, pour identifier, cartographier, surveiller et conserver les sites présentant une importance particulière en termes de biodiversité. Il soutient la cible mondiale qui consisterait à protéger 30 % de la planète à l'horizon 2030 (d'où l'engagement « 30x30 ») incluse dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, convenu lors de la Convention sur la biodiversité (CBD) de la conférence COP15 (décembre 2022).

Le Fonds Bezos pour la Terre a collaboré avec le KBA Partnership pour accélérer l'engagement 30x30 dans le Bassin du Congo en créant de nouvelles aires protégées et en améliorant la gestion des aires existantes, le tout en partenariat avec les populations autochtones et les groupes communautaires locaux.

Le projet cherche à garantir l'intégration des zones clés pour la biodiversité dans la planification nationale de l'utilisation des terres et les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) dans la région. La publication d'un guide complet sur la manière dont les KBA peuvent faciliter la concrétisation des SPANB, avec notamment des explications des cibles, points d'action et études de cas, fait partie des principaux livrables en date. Un guide expliquant ce que sont les KBA et comment ils peuvent les aider à prioriser les efforts de conservation a été publié en français à l'intention des gouvernements, pour la région du Bassin du Congo.

Le projet fournit un soutien continu aux groupes nationaux de coordination (NCG) établis en RDC, au Gabon et en République du Congo. Il s'est déjà acquitté d'initiatives de formation, de renforcement des capacités et de soutien individuels auprès des groupes nationaux de coordination, qui peuvent désormais identifier et surveiller les zones clés pour la biodiversité, mais aussi pour leur donner les moyens d'insérer les indicateurs KBA dans les processus de planification de l'utilisation des terres et de contribuer à la mise en œuvre des SPANB.

Comme c'est le cas d'un des objectifs de KBA Partnership, un des domaines d'intérêt spécifiques inclut la cartographie des points chauds de la biodiversité dans le Bassin du Congo. Cette carte servirait d'intrant aux cartes plus générales développées par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), lequel donne une référence de base en matière d'aires protégées par rapport à laquelle les progrès peuvent être suivis.

*Financement : subvention totale déboursée de 2021 à aujourd'hui : 110 millions USD de subventions déboursés depuis 2021 au profit de 12 bénéficiaires et de 24 bénéficiaires secondaires sur l'ensemble de la République du Congo, de la RDC et du Gabon.*

## Étude de cas n°7 : programme REDD+ intégré dans la province du Kwilu (PIREDD Kwilu)

L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) met en œuvre le Projet d'opérationnalisation du système national de surveillance des ressources forestières et activité pilote REDD+ dans le cadre d'un plan quinquennal programmé d'avril 2019 à avril 2024. Le projet cible deux résultats : le premier consiste à renforcer la capacité opérationnelle des systèmes nationaux de surveillance des forêts (SNSF). Quant au second, la mise en œuvre du projet REDD+ dans la province du Kwilu cherche à éviter la déforestation en encourageant l'agroforesterie, tout en améliorant les conditions de vie des communautés locales. JICA a reçu une dotation d'environ 4 millions USD pour le programme intégré REDD+ dans la province du Kwilu (PIREDD Kwilu), cofinancé par l'initiative CAFI et le Fonds national REDD+ (FONAREDD).

Il est important, pour la gestion durable des forêts, de rendre les communautés locales plus autonomes dans la gestion et dans l'utilisation des ressources forestières, mais aussi d'équilibrer la conservation du milieu naturel par rapport au développement durable local. PIREDD Kwilu a soutenu des activités dans quelques 250 villages pour protéger les forêts existantes en coopérant avec les communautés locales par l'agroforesterie basée sur l'afforestation recourant à des activités agricoles comme la plantation d'acacias, d'arbres fruitiers et d'espèces d'arbres indigènes associée à l'agroforesterie.

L'agroforesterie a été mise en œuvre sur 3 960 hectares, soit environ 80 % des 5 000 hectares à cibler sur une période de quatre ans s'écoulant d'avril 2019 à juin 2023. En outre, environ 25 000 hectares de forêt ont été identifiés par le Projet à des fins de conservation, en préparant des plans simples d'utilisation des terres.

S'agissant de l'évaluation à moyen terme entreprise en décembre 2022 par un groupe mixte d'organisations concernées, le projet a globalement été bien noté par rapport aux six critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) et ce surtout pour son approche respectueuse de la propriété des communautés locales et ses efforts de sauvegarde, notamment en établissant et en appliquant un mécanisme de règlement des plaintes. Sur la base de ces résultats, environ 5 millions USD de fonds supplémentaires issus de l'initiative CAFI ont été confirmés pour ce projet. Les fonds seront utilisés pour continuer à étendre la couverture de l'aire ciblée, augmenter l'aire d'agroforesterie et renforcer les activités de conservation des forêts jusqu'à juin 2025.

*Financement : 17 millions USD provenant conjointement de l'initiative CAFI (9 millions USD) et de JICA (8 millions USD).*



© JICA

## Étude de cas n°8 : ancrage de la gestion et de la conservation durables des forêts au cœur de la planification de l'utilisation des terres en République du Congo.

Courant 2022, l'Agence Française de Développement (AFD), CAFI et l'UE ont évalué deux programmes. Ces deux programmes placent la préservation du capital naturel inestimable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo au cœur même du processus décisionnel national de planification d'utilisation des terres de la République du Congo. D'autre part, elles reconnaissent à quel point les populations dépendantes sont importantes pour gérer les ressources naturelles de manière responsable et équitable. Ces deux programmes, décrit ci-dessous, serviront de cadre au dialogue interministériel et avec les parties prenantes, dans une optique de planification nationale concertée des terres rurales.

*Programme d'utilisation durable des terres, PUDT* : avec la participation de partenaires techniques experts de longue date de la gestion durable des ressources naturelles en République du Congo<sup>2</sup> et le soutien du PUDT, la composante institutionnelle du cadre du programme est en cours de mise en œuvre par le ministère de de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo et le ministère de l'Économie forestière de la République du Congo, sur une période de cinq ans (2022-2027). Le but du programme est de soutenir les efforts du gouvernement de la République du Congo pour structurer son approche nationale en matière de planification de l'utilisation des terres, en formulant un programme national d'aménagement et de mise en valeur du territoire rural pour 2025, ainsi qu'un plan national d'utilisation des terres associé. Deux plans départementaux pilotes concernant les départements du Pool et du Niari seront également produits. La consolidation du cadre institutionnel et l'introduction d'instruments intersectoriels dédiés à la planification de l'utilisation des terres, devraient sous-tendre la définition d'une stratégie de développement intégrée conciliant les objectifs de développement socioéconomique et la durabilité des ressources naturelles et écosystèmes. Le cadre de sauvegardes sociales et environnementales du programme nécessite l'élaboration d'une méthodologie nationale de consentement « libre, préalable et informé », laquelle sera déployée au début des activités.

*Programme d'utilisation durable des terres KOPEKOBA pour « Kolona Pe Kobatela » [Cultivons et protégeons en Lingala]* : La composante opérationnelle, dont la mise en œuvre par la République du Congo est prévue entre 2023 et 2027, soutiendra les priorités nationales en matière de planification de l'utilisation des terres. Elle contribuera également au financement et à la structuration d'une agriculture respectueuse de l'environnement et améliore les revenus des producteurs agricoles et entreprises de l'agroalimentaire. Elle entreprendra des investissements pilotes conçus pour contribuer à la diversification de l'économie nationale et au développement durable des zones rurales. Le programme projette également de soutenir la recherche et le développement, ainsi que la dissémination des pratiques agricoles résilientes face aux changements climatiques, en soutenant l'administration locale et les partenaires privés par la réhabilitation et le développement de leur gamme

---

<sup>2</sup>CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (France)), CIFOR (Centre de recherche forestière internationale), HCV Network, WCS (Société de conservation de la faune), WRI (Institut des ressources mondiales) et WWF (Fonds mondial pour la Nature).



de prestations. Il inclut la création de centres de l'innovation pour l'agriculture durable et un réseau de fermes relais. Le programme contribuera également au Programme national d'afforestation et de reboisement (ProNAR) lancé en 2011 par les autorités congolaises.

*Financement : 67,6 millions USD provenant conjointement de CAFI (35 millions USD), de l'AFD (16,3 millions USD) et de l'UE (16,3 millions USD).*

## Étude de cas n°9 : soutien de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) à la foresterie communautaire de l'ensemble de la région du Bassin du Congo

Fonds des Nations Unies de grande envergure, le CAFI se concentre sur la deuxième plus grande forêt tropicale au monde et ses 247,8 (± 3,65) millions d'hectares de couvert forestier, dont plus de 50 % sont classés dans la catégorie du noyau forestier intact. CAFI regroupe neuf donateurs (la Belgique, l'UE, la France, l'Allemagne, la Norvège, la Corée du Sud, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède). Les contributions des donateurs sont regroupées et acheminées vers des organisations chargées de promouvoir une action mixte et les partenariats multi-parties prenantes. Un grand nombre de projets financés par l'initiative CAFI ont largement progressé en 2022, poursuivant son double objectif de promotion du développement durable et de protection des forêts de six pays d'Afrique centrale partenaires de CAFI (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, RDC, Guinée équatoriale et Gabon) à travers son mélange unique de dialogue politique de haut niveau et d'investissements directs sur le terrain.

La foresterie communautaire fournit un exemple de progrès considérables dans la programmation de 2022 en RDC. La consolidation des droits des communautés forestières est un moyen efficace de protéger les forêts et de réduire la pauvreté. En RDC, une loi révolutionnaire sur la forêt communautaire permet aux communautés de sécuriser et gérer leurs terres ancestrales. La Lettre d'intention RDC-CAFI inclut l'objectif d'octroyer au moins 5 millions d'hectares de concessions forestières communautaires locales d'ici à 2031.

CAFI finance plusieurs projets à l'échelle de la province (également appelés PIREDD). Ces projets aident les communautés à fixer des aires pour les concessions de forêt communautaire locale entre autres objectifs tels que le soutien à l'agroforesterie et les pratiques agricoles durables. Fin 2022, CAFI avait contribué à l'établissement de 361 045 hectares de concessions forestières communautaires en RDC.

Le grand écart dans les aires de forêts communautaires avec titres (195 621 hectares rien qu'en 2022) est principalement attribuable aux efforts de deux programmes : PIREDD Maniema (exécuté par la GiZ) et l'initiative Indigenous Peoples (exécutée par la Banque mondiale) de soutien à l'établissement et à l'enregistrement de 83 861 hectares et 111 767 hectares, respectivement, rien qu'en 2022.

Étude de cas n°10 : projet de reboisement Ecomakala – maximiser le bien-être grâce à la résilience des écosystèmes au Nord-Kivu, République Démocratique du Congo.

En 2022, la Belgique a soutenu un programme mis en œuvre par le WWF pour favoriser l'appropriation locale de ressources forestières dans le but de générer des revenus, tout en préservant ces ressources.

Le programme a été déployé au Nord-Kivu par l'intermédiaire du projet de reboisement bien établi « Ecomakala ». Ecomakala traite l'exploitation forestière illégale pour la production de charbon de bois, un des principaux facteurs de déforestation en RDC, pour protéger les forêts des Virunga tout en soutenant les habitants de la périphérie du parc.

Le projet est basé sur l'hypothèse selon laquelle le développement socioéconomique des communautés locales et l'amélioration de leur bien-être dépendent des forêts et de leur préservation. Les fermiers sont par conséquent encouragés à planter des arbres en lots boisés à l'origine d'une source d'énergie de substitution durable. Des cuisinières améliorées qui utilisent jusqu'à 50 % de charbon de bois en moins que les cuisinières traditionnelles, sont également offertes aux foyers.

Le projet soutient les communautés dans le développement et la mise en œuvre de plans simples de gestion conçus pour les concessions forestières communautaires. En outre, d'autres sources de revenus sont à l'étude parallèlement aux revenus provenant de la vente de charbon de bois durable. C'est notamment le cas du développement d'activités d'apiculture dans les aires reboisées.

Malgré la situation au Nord-Kivu et le conflit armé en cours dans la région, les activités du projet ont contribué, en 2022, au renforcement des coopératives de production locale de charbon de bois et soutenu plus de 800 foyers en leur fournissant des cuisinières améliorées. D'autre part, le projet s'avance également vers la plantation de 100 hectares de forêt.

*Financement : 3 millions d'euros de 2022 à 2026, dont 400 000 euros en 2022*